

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil d'administration de  
l'Institut polytechnique de Grenoble  
Séance ordinaire du jeudi 11 juin 2026 à 13h**

Le Conseil d'administration de l'Institut polytechnique de Grenoble s'est tenu le jeudi 11 juin 2026 à 13h, sous la présidence de Mme Christine GOCHARD, Présidente du Conseil.

À l'ouverture de la séance, le nombre des membres en exercice présents et représentés atteignait un total de 24 membres sur les 31 membres en exercice que compte le conseil. Le quorum prévu par l'article 22 du décret n°2007-317 du 8 mars étant atteint, l'assemblée pouvait valablement délibérer. Au cours de la séance, 2 personnes ont rejoint l'instance.

Décision n°CA20260604

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2007-317 du 8 mars 2007 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP), et notamment les articles 175 à 177 ;

Vu le décret n°2016-247 du 3 mars 2016 relatif à la gouvernance des achats de l'Etat ;

Vu le règlement intérieur de l'Institut polytechnique de Grenoble ;

Vu l'avis favorable de la Rectrice de région en date du 4 juin 2026.

**Budget rectificatif n°1 2026**

**Article 1-**

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes pour Grenoble INP - UGA :

- 1 150 ETPT sous plafond et 407 ETPT hors plafond (total 1 557 ETPT)
- - 4 653 170 € d'autorisations d'engagement dont :
  - - 373 983 € en personnel
  - 3 555 527 € en fonctionnement
  - - 7 834 713 € en investissement

Le montant total des autorisations d'engagement est donc porté après ce budget rectificatif à  
180 702 337 €.

- 3 548 913 € de crédits de paiement dont :
  - - 373 983 € en personnel
  - 3 419 979 € en fonctionnement
  - 502 918 € en investissement

Le montant total des crédits de paiement est donc porté après ce budget rectificatif à  
181 454 108 €.

- + 7 371 613 € de prévisions de recettes

Le montant total de prévisions de recettes est donc porté après ce budget rectificatif à 166 108 303 €

- + 3 822 700 € de solde budgétaire pour ce budget rectificatif. Le solde budgétaire est donc porté après ce budget rectificatif à 15 345 805 €.

## **Article 2-**

Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes pour l'ensemble de Grenoble INP, SACD compris :

- 21 600 644 € de trésorerie (soit une variation de 13 684 874 € par rapport au Budget Initial 2026)
- - 1 400 469 € de résultat patrimonial (soit une variation de 2 093 047 € par rapport au Budget Initial 2026)
- 3 738 446 € de capacité d'autofinancement (soit une variation de + 2 185 047 € par rapport au Budget Initial 2026)
- 1 676 576 € de fonds de roulement (soit une variation négative de 3 804 303 € par rapport au Budget Initial 2026)

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

*Nombre de présents : 18*  
*Nombre de pouvoirs : 9*  
*Total présents et représentés : 27*  
*Nombre de votants : 27*  
*Nombre d'abstentions : 5*  
*Total des suffrages exprimés : 22*

*Nombre de voix défavorables : 9*  
*Nombre de voix favorables : 13*

à l'unanimité des suffrages exprimés  
 à la majorité des suffrages exprimés

*Transmis au Rectorat le 12/06/2026*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*